

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 mars 2013  
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30  
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20  
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude  
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15  
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry  
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime  
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**AMBES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 22 logements individuels locatifs, résidence "Les Rives de Lansac Nord", rue Denise Bouchon - Emprunts principaux de 1.031.939 € et 2.046.737 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**



Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts principaux de 1.031.939 € et 2.046.737 €, du type PLUS, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement l'acquisition et l'amélioration de 22 logements individuels locatifs, résidence «Les Rives de Lansac Nord», rue Denise Bouchon à Ambès.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu la décision de financement de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux n°20123306300170 du 20 décembre 2012 ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n° 2 007/0670 du 21 septembre 2007 ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE pour le remboursement de deux emprunts principaux de 1.031.939 € et 2.046.737 €, du type PLUS, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer respectivement l'acquisition et l'amélioration de 22 logements individuels locatifs, résidence «Les Rives de Lansac Nord», rue Denise Bouchon à Ambès.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

PLUS Acquisition : 1.031.939 €

- durée totale du prêt : 50 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 % (révisable), sur la base du taux du Livret A de 1,75 % au 01/02/2013, contre 2,85 % indiqué sur la lettre d'accord de principe de la CDC ci-jointe, en date du 17 octobre 2012
- taux annuel de progressivité : de 0 à 0,50 % maximum (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PLUS Amélioration : 2.046.737 €

- durée totale du prêt : 40 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 % (révisable), sur la base du taux du Livret A de 1,75 % au 01/02/2013, contre 2,85 % indiqué sur la lettre d'accord de principe de la CDC ci-jointe, en date du 17 octobre 2012
- taux annuel de progressivité : de 0 à 0,50 % maximum (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts, soit 50 et 40 ans, à hauteur des sommes de 1.031.939 € et 2.046.737 €, majorées des intérêts courus, de retard, moratoires ou d'échéances, de l'indemnité de remboursement anticipé et de tous autres accessoires déterminés selon les modalités énoncées aux contrats de prêts.

**ARTICLE 4 :** Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, mentionnées à l'article 3 ci-dessus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 5 :** Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**ARTICLE 6 :** Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêts et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE, ainsi que la convention de garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 4 AVRIL 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND